



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 03 mars 2021

| PRÉSENTS | |
|---------------------------------|-------------|
| VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS | |
| NOM | PRENOM |
| WICIAK | Joël |
| SOGUES | Bruno |
| FOUCHER | Alain |
| LAMIRAUD | Gérard |
| MANCEAU | Jean-Michel |
| HAIRIE | Wilfrid |
| HILLAIRET | Jérôme |
| CROIZET | Jacky |
| CDA SAINTES | |
| GARDEN | Bruno |
| TAILLASSON | Stéphane |
| CHASSERIEAU | Philippe |
| ANDRE | Mireille |
| BARUSSEAU | Fabrice |
| EHLINGER | François |
| TAPON | Renaud |

| PRÉSENTS | |
|----------------------------|----------------|
| GRAND COGNAC | |
| NOM | PRENOM |
| AUTRET | Michel |
| ROBBE | Nathalie |
| DE LAMARRE | Nathalie |
| LAMBERT | Jean-Pierre |
| ONT EGALEMENT PARTICIPÉ | |
| AUTRES PARTICIPANTS | |
| DIRECTRICE | PERRON Alice |
| RESPONSABLE ADMINISTRATIVE | COUPRIE Karine |
| EXCUSÉS | |
| ALBRECHT* | Sylvain |
| PENICAUT | Pierre-Yves |

* Pouvoir

M. ALBRECHT Sylvain a donné pouvoir à M. WICIAK Joël

SECRETARE DE SEANCE : M. Joël WICIAK

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 décembre

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du comité syndical du 16 décembre 2020.

2. Vote du compte administratif 2020

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. Wilfrid HAIRIE, 1^{er} Vice-Président, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

| | | | | | |
|------------------|------------|---------|--------------|-----------|-------------|
| INVESTISSEMENT : | Dépenses : | Prévu : | 623 832,60 € | Réalisé : | 98 697,15 € |
| | Recettes : | Prévu : | 668 181,82 € | Réalisé : | 63 291,95 € |

| | | | | | |
|------------------|------------|---------|----------------|-----------|--------------|
| FONCTIONNEMENT : | Dépenses : | Prévu : | 1 246 917,77 € | Réalisé : | 357 799,56 € |
| | Recettes : | Prévu : | 712 698,00 € | Réalisé : | 367 606,88 € |

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

| | |
|-------------------|---------------|
| Investissement : | - 35 405,20 € |
| Fonctionnement : | 9 807,32 € |
| Résultat global : | - 25 597,88 € |

3. Approbation du compte de gestion 2020

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Madame AUBERTIN Astrid à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Comité Syndical à la suite du compte administratif.
Le compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

4. Affectation de résultat

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Fabrice BARUSSEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---|--------------|
| 002 RESULTAT 2020 | 544 027,09 € |
| excédent de fonctionnement N : 9 807,32 € | |
| excédent reporté : 534 219,77 € | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| 001 RESULTAT 2020 (à inscrire au budget 2021 D) | 79 754,42 € |
| Déficit d'investissement N : 35 405,20 € | |
| Déficit d'investissement N-1 : 44 349,22 € | |
| Restes à réaliser Dépenses | 0 |
| Restes à réaliser Recettes | 0 |
| Besoin de financement | 79 754,42 € |

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| AFFECTATION DU RÉSULTAT | |
|-------------------------------|--------------|
| C/1068 | 79 754,42 € |
| 002 A INSCRIRE AU BUDGET 2021 | 464 272,67 € |

5. Vote de la clé de répartition 2021

Il est proposé de reconduire la clé de répartition actuelle pour l'année 2021.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical la nouvelle clé de répartition des dépenses et charges. Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité accepte la mise à jour de la grille de répartition pour l'année 2021.

6. Vote du budget principal 2021

Monsieur le Président présente au Comité syndical le projet de budget 2021. Il le soumet au vote de l'assemblée.

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité vote le budget 2021.

7. Inventaire des Zones Humides

Monsieur le Président expose que la communauté d'agglomération Grand Cognac est actuellement en train de préparer son PLUi et a sollicité le SYMBA pour présenter une proposition d'inventaire en régie. Voici ci-dessous les grands ensembles en moyens humains et financiers relatifs à ce questionnement.

L'estimatif du travail d'inventaire des Zones Humides pour l'ensemble du périmètre du SYMBA est estimé à 4 ETP (équivalents temps pleins) sur 3 ans.

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

- Cet estimatif a été réalisé en prenant en compte les données suivantes (établies en fonction des premiers bilans de notre technicien ZH) :
 - 90ha de prospection de terrain par journée travaillée
 - 1 journée de traitement cartographique pour 4 jours d'inventaire terrain
 - 26h d'animation par commune (temps qui sera probablement mutualisé par 3 à 4 communes)

Le travail d'inventaire pourrait être réparti de la manière suivante :

- année N : Grand Cognac, Rouillacais, Cœur de Charente
- année N+1 : CDA Saintes, Coeur de Saintonge
- année N+2 : Vals de Saintonge

Aide attendue de 80 % par l'agence de l'eau pour la réalisation des inventaires de zones humides, sur engagement annuel et un phasage des inventaires par bassin versant.

Estimatif par EPCI :

| EPCI | SUPERFICIE | NBR COMMUNES | TEMPS | COÛT | 20 % AUTOFINANCEMENT |
|--------------------|-------------------|---------------------|--------------|------------------|-----------------------------|
| | ha | | jours | € | € |
| Vals de Saintonge | 49718 | 54 | 1069 | 288 716 € | 57 743 € |
| Grand Cognac | 26647 | 24 | 551 | 148 794 € | 29 759 € |
| CDA Saintes | 26594 | 23 | 546 | 147 352 € | 29 470 € |
| Rouillacais | 4646 | 5 | 100 | 26 924 € | 5 385 € |
| Coeur de Saintonge | 2344 | 2 | 48 | 12 955 € | 2 591 € |
| Coeur de Charente | 730 | 2 | 21 | 5 692 € | 1 138 € |
| TOTAL | 110679 | 110 | 2335 | 630 433 € | 126 087 € |

Ce travail d'inventaire des zones humides revient normalement à la charge des EPCI et des communes lors de l'élaboration de leurs PLU ou PLUi. Il est ainsi proposé que chaque EPCI apporte une contribution complémentaire à son adhésion annuelle au SYMBA afin de couvrir les 20 % d'autofinancement restant à charge.

- Nathalie DE LAMARRE demande si l'estimation de prospection de 90ha par jour n'est pas trop ambitieuse ?
 - Alice précise que cette estimation est basée sur la superficie de prospection journalière que fait actuellement Florentin BERNIER (Technicien ZH) sur les têtes de bassin versant. Les têtes de bassins sont des secteurs particulièrement longs à inventorier très hétérogènes et nous avons enlevé 10 à 20ha /jour en marge de sécurité. Le territoire du Pays Bas sera par exemple bien plus rapide à inventorier.
- Bruno GARDEN demande ce qui se passera après l'inventaire ?
 - Alice explique qu'il y a une différence entre l'inventaire et le plan d'action qui pourra en découler. Nous discutons en ce moment de l'inventaire sans présupposer de la suite qui pourra lui être réservé.
- Alain FOUCHER fait part de l'expérience de sa commune qui a recruté un bureau d'études et qui réalise en ce moment l'inventaire sur la commune de Grandjean :
 - Le reste à charge pour la commune s'élève à 1200€
 - Le bureau d'études va passer plus de temps que ce qu'il avait estimé pour pouvoir terminer l'inventaire.

8. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

En raison des conditions sanitaires actuelles et des nombreux arrêts maladie qui en découlent, l'assurance statutaire obligatoire que nous avons choisi lors du dernier comité syndical a décliné notre adhésion. Nous avons donc rejoint in-extremis l'assurance statutaire groupe que le Centre de Gestion nous avait proposé. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération en ce sens.

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

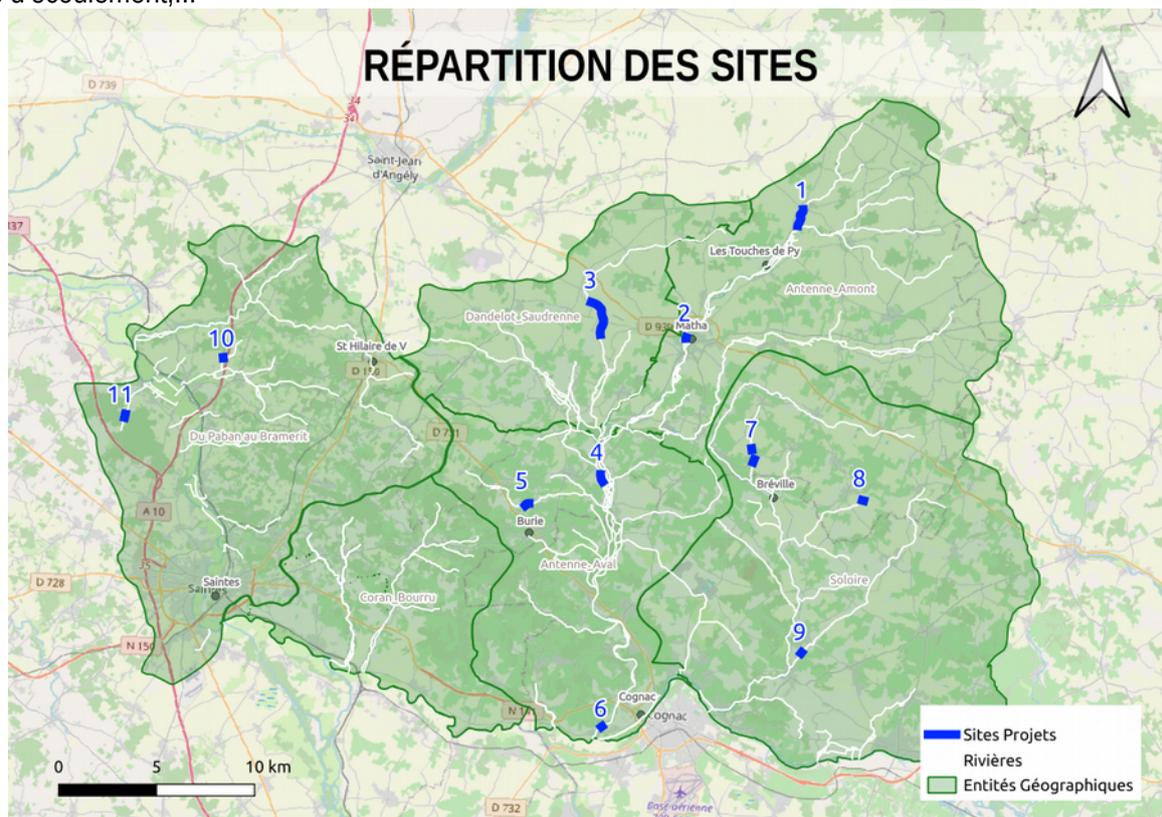
tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité l'adhésion à l'assurance statutaire groupe proposée par le CDG 17 et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.
Les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

9. Appel à projet « Renaturation »

Monsieur le Président expose que cet appel à projet s'inscrit dans le plan de relance économique et précise qu'il concerne de nouveaux projets. Il permet au SYMBA de pouvoir proposer des projets de renaturation de cours d'eau qui n'ont pas pu être proposés dans le cadre du PPG car au moment de son élaboration (2010), les connaissances comme les consciences n'étaient pas aussi avancées qu'aujourd'hui.

Il s'agit donc d'opérations particulièrement ambitieuses qui ont également pour objectif de contribuer à améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau en limitant par exemple le drainage de la nappe, en ralentissant les vitesses d'écoulement,...



| APPEL À PROJET RENATURATION | | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|-------------------|---------------------------|
| Liste des projets | | | | |
| N° | Site | Nature de l'action | Ambition R1 R2 R3 | coût estimatif de travaux |
| 1 | Gravelle | reméandrage | R3 | 150 000,00 € |
| 2 | Bief de Suchet | diversification | R2 | 6 000,00 € |
| 3 | La Saudrenne du Treuil à Bardon | recharge | R2 | 108 000,00 € |
| 4 | Chez Landon | diversification | R1 | 15 000,00 € |
| 5 | Baronneau amont de Baronneau | renaturation lit mineur | R3 | 17 000,00 € |
| 6 | Le Buisson | reconnexion ancien méandre | R3 | 6 500,00 € |
| 7 | Sonnoire | reméandrage | R3 | 34 500,00 € |
| 8 | Malémont à Macqueville | recharge | R2 | 9 600,00 € |
| 9 | Tourtrat Les Chaumes | recharge | R2 | 18 000,00 € |
| 10 | Amont Gravette | renaturation plan d'eau irrigation | R2 | 5 000,00 € |
| 11 | Amont Fontmorte | reméandrage | R2 | 25 000,00 € |
| | | | TOTAL | 394 600,00 € |

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

Le projet du SYMBA a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en octobre 2020 et a reçu un avis favorable début janvier 2021. Il nous faut à présent déposer la demande de subvention correspondante.

L'aide attendue de l'Agence de l'Eau s'élève à 50 % du montant des travaux, cela représente un montant de subvention estimé à 197 300 €.

Nous devons à présent solliciter les autres partenaires financiers pour approcher les 80 % de subvention et ainsi réduire la part d'autofinancement du SYMBA. Nous souhaitons solliciter :

- le FEDER
- la région Nouvelle-Aquitaine
- les départements 16 et 17
- tout autre partenaire financier susceptible de contribuer à cette opération.

10. Questions diverses

• Charente-Eaux

Monsieur le Président explique qu'il y a eu deux rencontres avec Charente-Eaux lors de la semaine 08 afin de faire le point sur notre cotisation et les services apportés par Charente-Eaux. Il ressort de ces deux rencontres :

- La méthode de calcul de la cotisation a été votée par le SYMBA l'an dernier et celle-ci restera identique. Cependant Charente-Eaux apportera ses compétences au SYMBA sur l'ensemble du périmètre du SYMBA (Charente et Charente-Maritime).
- Les techniciens des 2 structures vont se rencontrer prochainement pour travailler de concert sur la base de donnée afin de trouver des solutions convenables pour nos 2 structures.
- Les élus du SYMBA seront vigilants afin que les 2 structures travaillent ensemble de manière apaisée.